



Besoins éducatifs particuliers

publié le 09/04/2014 - mis à jour le 27/05/2024

Descriptif :

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) regroupent une grande variété d'élèves qui ont plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge, quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

Les situations sont très diverses :

- ▶ Enfants avec des difficultés scolaires ou des troubles de l'apprentissage
- ▶ Enfants porteurs d'un handicap (handicap physique, sensoriel ou mental, troubles du comportement, TSA, troubles sévères des apprentissages)
- ▶ Enfants intellectuellement précoces (EHP ou HPI)
- ▶ Enfants nouvellement arrivés en France (comme les élèves ukrainiens par exemple)
- ▶ Enfants malades et/ou hospitalisés
- ▶ Enfants du voyage

Dans l'Education Nationale, quatre dispositifs existent pour accompagner les élèves :

PPS, PAI, PAP, PPRE

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : élève malade (exemple : asthme) ou allergique, l'infirmière scolaire (Mme Gréjeau) met en place un protocole de santé spécifique.

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : élève avec un handicap reconnu par la MDPH, le collège met en place des aménagements pour compenser le handicap. Notre enseignant référent MDPH est M. Gatard (bureau salle 16) : erseh79.st-maixent@ac-poitiers.fr

PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) : élève avec des difficultés scolaires passagères. Le PPRE est coordonné par le professeur principal. En général, le PPRE dure un trimestre.

PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : élève avec un trouble de l'apprentissage durable (exemples : dyslexie, dysphasie, dyspraxie, troubles de l'attention). La demande de PAP est à faire par la famille (suite à un trouble dans les apprentissages identifié) auprès du centre médico scolaire de Parthenay (sante-scolaire.parthenay@ac-poitiers.fr). Après validation par le service médical, la rédaction du PAP est effectuée par l'équipe pédagogique (professeur principal notamment). Le PAP suivra l'élève durant toute sa scolarité au collège et sera actualisé chaque année en début d'année scolaire (par le professeur principal). La mise en place des aménagements pédagogiques se fait en concertation avec le professeur principal, les parents, l'élève et les partenaires qui suivent l'élève (orthophoniste, ergothérapeute etc..). Pour la mise en route du dossier PAP, vous pouvez contacter le principal, M. Leteux, si vous avez besoin d'aide (principal-etab278@ac-poitiers.fr).

